

Le 25 janvier 2018

Par SDÉ, courriel et messagerie

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption de cinq normes de fiabilité (normes INT-004-3.1, INT-009-2.1, INT-010-2.1, VAR-001-4.2 et PRC-006-3) d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-4025-2017 / Notre dossier : R055210 JOT

Monsieur,

Le Coordonnateur dépose auprès de la Régie de l'énergie les normes de fiabilité révisées (**HQCF-2, documents 1 et 2**) en leur version française et anglaise, ses réponses à la demande de renseignements n° 1 de la Régie (**HQCF-4, Document 1**) ainsi qu'une liste des pièces révisées dans le dossier cité en objet.

Par ailleurs, le Coordonnateur constate qu'aucune demande d'intervention ni observation n'a été déposée auprès de la Régie dans le délai imparti. Dans les circonstances, le Coordonnateur considère le dossier complet et demande à la Régie de prendre sa demande en délibéré, sous réserve de toute autre question ou demande de la Régie.

Les originaux vous parviendront dans les meilleurs délais.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT /sg

p. j.